Image not found or type unknown

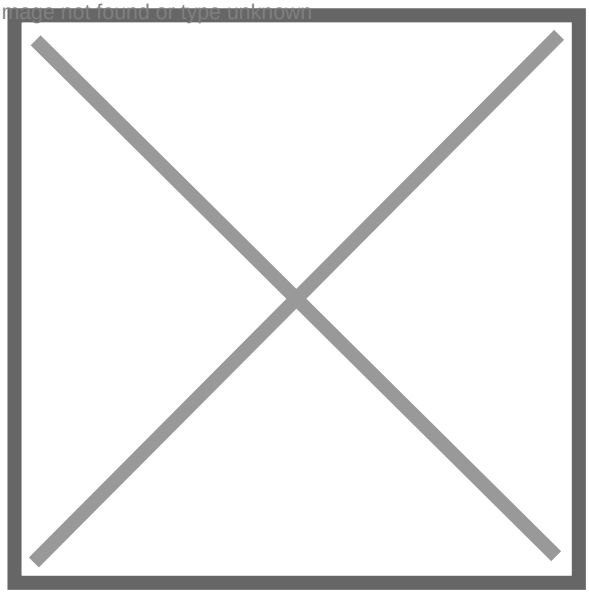

Anulation du permi que puis je conduire

Par **bearez**, le **16/07/2008** à **17:32**

je voudrai acheter un quad 110cc la gendarmerie me dit qu il faut le permis normal alors que pour une voiture sans permis de plus de 300cc il n en faut pas es ce normal

Par **Patricia**, le **16/07/2008** à **21:43**

L'utilisation des quads est très réglementé. Pas comparable à une voiture avec ou sans permis.
Aucun permis nécessaire pour le quad de 110cc, autorisé à la conduite aux ados de 16 ans.
Certains quads sont autorisés sur la voie publique et d'autres non. Et celui-ci n'est pas autorisé d'où la possession du permis n'est pas obligatoire.
Vous pouvez vous le faire confirmer auprès d'une auto-école, concessionnaire, sans oublier votre assurance.

Par **Tisuisse**, le **17/07/2008** à **14:13**

Est-ce une annulation prononcée par un tribunal ou une invalidation de votre permis par perte des points, et pour quels motifs.

En effet, si votre permis a été annulé suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants, le jugement peut prévoir l'interdiction de conduire tous véhicules terrestre à moteur ycompris ceux pour lesquel aucun permis n'est exigé. Revoyez les écrits de votre jugement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés